

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 septembre 2019

Délibération n°2019-09-18

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-cinq du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le mardi dix-sept du mois de septembre deux mille dix-neuf.

#### En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Marcel VERGER délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO délégué de Bouvron, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

#### Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Fabrice BLANDIN), Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. Bernard BRUNET)

#### Excusés :

M. Cédric MORMANN délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais, Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre

Secrétaires de séance : Mme Christine ORJUBIN et Mme Isabelle CHASSE

## FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2- BUDGET ADMINISTRATION GENERALE- TRANSFERT DES ACTIFS CONCERNANT LES BA CENTRE AQUATIQUE ET REOMI

*La présente délibération a pour objet d'approuver une décision modificative permettant de transférer l'actif du Centre aquatique et des équipements liés à la prévention et gestion des déchets ménagers vers les budgets annexes dédiés*

Rapport de Monsieur le Président,

Afin de transférer définitivement les immobilisations liées au centre aquatique et à la redevance incitative du budget Administration générale vers les budgets annexes, il est nécessaire de procéder à la comptabilisation des actifs sur les comptes définitifs d'immobilisations du budget Administration Générale.

Cette décision modificative technique d'un montant de 1 182 950€ est sans impact sur le budget et sur le résultat de la section d'investissement, elle est imposée par la réglementation pour pouvoir procéder au transfert des actifs concernant les Budgets annexes Centre aquatique et REOMI.

**CONSIDERANT** la présentation de M. Le Président,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

➤ **D'adopter** la décision modificative n°2 du Budget Administration générale suivante :

<b>Investissement</b>			<b>BP 2019</b>	<b>DM</b>	<b>BP+DM</b>
21318	Autres bâtiment publics	ID	21 000.00	+ 1 002 300.00	1 023 300.00
2138	Autres constructions	ID	0.00	+3 950.00	3 950.00
2188	Autres immobilisation corporelles	IR	104 500.00	+176 700.00	281 200.00
2031	Frais d'études	IR	0.00	+1 175 150.00	+1 175 150.00
2033	Frais d'insertion	IR	0.00	+7 800.00	+7 800.00

**Détaillée comme suit :**

**Centre Aquatique :**

<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
21318-0043-413	Autres bâtiment publics	1 002 300,00	
2031-0043-413	Frais d'étude		994 500,00
2033-0043-413	Frais d'insertion		7 800,00

**Redevance Incitative :**

<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
2138-0066-812	Autres construction	3 950,00	
2188-0023-812	Autres immobilisation corporelles	176 700,00	
2031-0066-812	Frais d'étude		180 650,00

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ A 25 VOIX POUR**

Fait et délibéré en séance  
Le 25/09/2019

Le Président, Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20190925-2019-09-18-DE  
Date de réception préfecture : 30/09/2019